



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Alexis BLONDEAU

*Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.*

*Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

### Rapport N° 29

#### INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)

Dans le cadre de la réforme du stationnement payant sur voirie introduite par la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, qui a pris effet au 1er janvier 2018, l'article R2333-120-15 du CGCT prévoit de présenter, chaque année, au Conseil Municipal un rapport détaillé sur le nombre de Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) avant le 31 Décembre.

En effet, il a été confié aux collectivités la gestion du premier niveau de recours des Forfaits Post Stationnement dénommé Recours Administratif Préalable Obligatoire.

Auparavant ces contestations étaient de la compétence de l'Officier du Ministère Public.

Ils doivent répondre à des conditions de forme et de fond.

Concernant la forme :

L'article R. 2333-120-13 du CGCT prévoit que, à peine d'irrecevabilité, le RAPO est présenté par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou, le cas échéant, par l'intermédiaire du procédé électronique mentionné dans l'avis de paiement.

Les pièces justificatives à produire sont strictement encadrées également selon la demande de recours : production des copies de l'avis de paiement initial, de la carte grise du véhicule, de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules ou encore de la preuve du paiement.

Concernant le fond : L'acceptation et/ou le refus sont fonction des éléments justificatifs apportés.

La non réponse de la collectivité en charge du traitement des RAPO dans un délai d'un mois emporte rejet du recours.

Il est proposé à votre commission de prendre acte de la communication de ce rapport statistique.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **06 JAN. 2022**

Pour le Maire et par délégation :

L'Adjoint,



Cyril CINEUX



## RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DE NOVEMBRE 2020 À OCTOBRE 2021**

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Nombre total de RAPO reçu	629   +6,3%   1,7%	186   -11,4%   0,5%	443   +16%   1,2%
Délai moyen de traitement en jours	12,5   -29,4%   -	14,6   -17,1%   -	11,6   -34,6%   -
Nombre de décisions explicites	626   +6,1%   1,7%	186   -11,4%   0,5%	440   +15,8%   1,2%
Nombre de décisions implicites	3   +50%   0%	0   -   0%	3   +50%   0%
Nombre de RAPO irrecevables	26   -10,3%   0,1%	7   -36,4%   0%	19   +5,6%   0,1%
Nombre de RAPO rejetés	80   +21,2%   0,2%	29   +31,8%   0,1%	51   +15,9%   0,1%
Nombre de RAPO admis	523   +5,2%   1,4%	150   -15,3%   0,4%	373   +16,6%   1%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs de contestation du forfait post-stationnement

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	230   -14,5%   0,6%	108   -12,9%   0,3%	122   -15,9%   0,3%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	242   +38,3%   0,7%	27   -3,6%   0,1%	215   +46,3%   0,6%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	25   +400%   0,1%	1   -   0%	24   +380%   0,1%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	24   +33,3%   0,1%	11   -15,4%   0%	13   +160%   0%
Autres	108   -13,6%   0,3%	39   -13,3%   0,1%	69   -13,8%   0,2%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs d'irrecevabilité du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant n'a pas intérêt à agir	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	0   -100%   0%	0   -   0%	0   -100%   0%
Le requérant ne produit aucun motif	5   -73,7%   0%	2   -75%   0%	3   -72,7%   0%
Le requérant est hors délai	0   -100%   0%	0   -100%   0%	0   -   0%
Réponse automatique : absence de complétude	0   -100%   0%	0   -100%   0%	0   -   0%
Autres	21   +600%   0,1%	5   -   0%	16   +433,3%   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs de rejet du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	7   -68,2%   0%	2   -81,8%   0%	5   -54,5%   0%
Le forfait post-stationnement était fondé	21   -22,2%   0,1%	12   +33,3%   0%	9   -50%   0%
Autres	52   +205,9%   0,1%	15   +650%   0%	37   +146,7%   0,1%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs d'annulation

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	87   -34,1%   0,2%	36   -45,5%   0,1%	51   -22,7%   0,1%
L'utilisateur apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	225   +27,1%   0,6%	24   -22,6%   0,1%	201   +37,7%   0,5%
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	16   +433,3%   0%	0   -   0%	16   +433,3%   0%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	38   +52%   0,1%	14   +27,3%   0%	24   +71,4%   0,1%
Avis de paiement comportant des erreurs	15   +275%   0%	0   -100%   0%	15   +400%   0%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	0   -100%   0%	0   -   0%	0   -100%   0%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	91   -28,3%   0,2%	51   -8,9%   0,1%	40   -43,7%   0,1%
Autres	51   +82,1%   0,1%	25   +108,3%   0,1%	26   +62,5%   0,1%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO